

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES

AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

POURQUOI VOUS IMPLIQUER ?



Pour faire entendre la **VOIX** des parents d'enfants handicapés et/ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Pour **INFLUENCER** les décisions qui touchent l'organisation des services éducatifs ainsi que l'affectation des ressources destinées à ces élèves.

Pour **ASSURER** la transmission des informations concernant les services, les activités, les journées de formation et les colloques.

Pour **S'INFORMER** sur les modèles d'organisation scolaire au primaire et au secondaire, ainsi que les services offerts à la clientèle ÉHDAA.

QUI FAIT PARTIE DU COMITÉ ?

- 8 à 10 parents d'un enfant fréquentant une école primaire ou secondaire et qui est reconnu ÉHDAA ou qui a besoin d'une scolarisation dans un cheminement autre que la classe ordinaire;
- 4 représentants des membres du personnel qui donnent des services à ces élèves (2 enseignants, 1 membre du personnel de soutien et 1 professionnel);
- 1 direction d'école;
- 1 personne déléguée par la direction générale (sans droit de vote aux réunions);
- 2 représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves relevant du CISSS du Bas St-Laurent.

QUELS SONT LES EXEMPLES DE SUJETS TRAITÉS ?

- Le plan d'intervention et les moyens mis en place;
- Le processus de classement;
- La transition des enfants de 4-5 ans vers le milieu scolaire;
- La clientèle ÉHDAA et les ressources allouées pour les services;
- L'organisation des services à la clientèle ÉHDAA

QUAND, OÙ ET COMMENT ?



Le mandat comporte 4 rencontres du comité (30 octobre 2024, 15 janvier 2025, 26 février 2025, 20 mai 2025)

Le comité établit ses règles de régie interne, dont les frais de déplacement et de gardiennage, le lieu des réunions et son calendrier en début d'année.

Centre
de services scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Québec